

RÈGLEMENT RANKING FFA U20 - 2020

Article 1

La Fédération Française d'Athlétisme met en place un classement spécifique à la catégorie JU/U20 appelé « Ranking U20 ». Ce classement s'adresse aux athlètes licenciés à la FFA au titre de la saison 2020.

Article 2 – Période de prise en compte des performances

Les performances sont prises en compte à partir du 5 juillet 2019 (Championnats de France Cadets-Juniors 2019). Les performances réalisées lors du Critérium National de Printemps à la Marche (17 mars 2019), des Championnats de France du 10000m (13 avril 2019) et lors des Championnats de France d'épreuves combinées (15 et 16 juin 2019) seront également intégrées au ranking U20. Seules les performances réalisées dans des conditions conformes aux règlements FFA et par des athlètes licenciés la veille de la compétition seront retenues.

Le Ranking U20, mis à jour chaque nuit, est visible sur le site de la FFA.

Article 3

Pour chaque Epreuve Ranking les performances sont prises en compte si elles sont réalisées :

- dans l'Epreuve Ranking elle-même « **Epreuve Principale** »,
- éventuellement, dans d'autres épreuves, appelées « **Epreuves secondaires** ».

Epreuve Ranking	Epreuve Principale	Epreuves secondaires
100m	100m	50m salle, 60m salle, 200m salle 50m, 60m, 200m
200m	200m	50m salle, 60m salle, 200m salle 50m, 60m, 100m
400m	400m	50m salle, 60m salle, 200m salle, 400m salle 50, 60m, 100m, 200m
800m	800m	400m, 400m salle, 800m salle, 1000m, 1500m
1500m	1500m	800m, 800m salle, 1000m, 1500m salle, 3000m
3 000m	3 000m	1500m, 1500m salle, 3000m salle, 5000m, 5000m salle, 2000m steeple, 3000m steeple
5 000m	5 000m	1500m, 1500m salle, 3000m, 3000m salle, 5000m salle, 2000m steeple, 3000m steeple
10 000m	10 000m	3000m, 3000m salle, 5000m, 5000m salle, 3000m steeple
100m / 110m haies	100m / 110m haies	50m, 50m salle, 60m, 60m salle, 100m, 200m, 200m salle 50m haies salle, 60m haies salle
400m haies	400m haies	200m, 200m salle, 400m, 400m salle
2000m / 3000m steeple	2000m / 3000m steeple	1500m, 1500m salle, 3000m, 3000m salle, 5000m, 5000m salle
Hauteur	Hauteur	Hauteur salle
Perche	Perche	Perche salle
Longueur	Longueur	Longueur salle
Triple saut	Triple saut	Triple saut salle
Poids	Poids	Poids salle
Disque	Disque	
Marteau	Marteau	
Javelot	Javelot	
EC	EC	Pentathlon salle F, Heptathlon salle M
10000m marche	10000m marche / 10km marche	3000m marche salle, 5000m marche salle, 3000m marche, 5000m marche

Article 4 – Nombre de performances

Pour être classé au ranking d'une épreuve, chaque athlète doit totaliser un nombre minimum de performances (appelées « Performances Ranking ») dans l'Epreuve Principale et éventuellement dans la ou les Epreuves Secondaires.

Le nombre minimal de performances nécessaires pour être classé au « Ranking U20 » est défini de la manière suivante :

- 3 performances dont 2 au minimum dans l'Epreuve Principale pour l'ensemble des courses jusqu'au 800m inclus et pour l'ensemble des concours ;
- 2 performances dont 1 au minimum dans l'Epreuve Principale à partir du 1500m pour les courses, pour la marche et les épreuves combinées.

Article 5 – Calcul du Ranking

Chaque Performance Ranking est calculée de la manière suivante :

$$\text{Performance Ranking} = \text{Points de Performance} + \text{Bonus « Compétition »} + \text{Bonus « Place »}$$

Le **Total Ranking** est ensuite calculé en faisant la **moyenne des Performances Ranking** nécessaires pour chaque Epreuve Ranking. Enfin, les athlètes sont classés dans l'ordre décroissant de leur Total Ranking.

En cas de Total Ranking identique, on départage les athlètes en prenant la meilleure performance de la saison en cours à la table hongroise dans l'épreuve principale.

Article 6 – Points de performances

Les « **Points de Performance** » correspondent à la cotation de chaque performance à la « **Table hongroise** » utilisée dans Logica. Le Ranking U20 ne prend en compte que les performances supérieures à la cotation 500 points.

Pour les lancers et les courses de haies, les performances réalisées avec des hauteurs de haies ou des engins des catégories inférieures sont prises en compte avec application d'un malus.

Femmes	100m haies 76cm vers 100m haies 84cm	- 60 points
	Engins CA/U18 vers engins JU/20	- 120 points
Hommes	110m haies 91cm vers 110m haies 99cm	- 120 points
	400m haies 84cm vers 400m haies 91cm	- 60 points
	Engins CA/U18 vers engins JU/20	- 120 points

Article 7 – Bonus « Compétitions »

Le bonus « **Compétition** » est attribué en fonction du niveau et du type de compétition :

		Bonus
Groupe 6	Championnats du Monde à Doha Championnats d'Europe U20 à Boras	120 points
Groupe 5	Autres sélections internationales Universiades	100 points
Groupe 4	Championnats de France Elite hiver 2020 Championnats de France U18-U20 hiver 2020 Championnats Nationaux hivernaux des lancers longs Meetings circuits World Athletics	80 points
Groupe 3	Championnats de France Elite été 2019 Championnats de France U18-U20 été 2019 Championnats régionaux ou de zone Meetings nationaux français Meetings « Européens Permit » Championnats de France FFSU hiver et été	50 points
Groupe 2	Interclubs et compétitions par équipe organisées sous l'égide de la FFA Meetings régionaux et interrégionaux Meetings Européens « National Permit »	30 points
Groupe 1	Autres compétitions sur le territoire français Compétitions à l'étranger hors circuits AEA et WA	0 point

Article 8 – Bonus « Places »

Le bonus « Place » est attribué pour les compétitions des groupes 4, 5 et 6 ; à l’exception des meetings des circuits World Athletics :

- Groupe 4 : 1^e = 40 pts / 2^e = 35 pts / 3^e = 30 pts... 8^e = 5 pts
- Groupe 5 : 1^e = 60 pts / 2^e = 50 pts / 3^e = 40 pts
- Groupe 6 : 1^e = 80 pts / 2^e = 70 pts / 3^e = 60 pts... 8^e = 10 pts

Les Championnats de France Elite, Epreuves combinées et U18-U20 2019 bénéficient des bonus « Place » du groupe 4.

Article 9 – Conditions vent

Pour le 100m, 200m, 100m haies, 110m haies, la longueur et le triple-saut, de manière à tenir compte de l’ensemble des performances réalisées par les athlètes, **quelles que soient les conditions de vent**, une compensation est mise en place.

Cette compensation :

- minore la performance ranking lorsque la performance est réalisée avec un vent trop favorable (au-delà de +2m/s) ;
- majore la performance ranking lorsque la performance est réalisée avec un vent défavorable (en dessous de 0m/s).

La compensation appliquée est de 0,6 point tous les 0,1m/s de vent.

+0,5m/s => 0 point	-2m/s => +12 points	+2,5m/s => -15 points
+1,5m/s => 0 point	-3m/s => +18 points	+4,2m/s => -25,2 points

En cas de performance enregistrée avec un vent non communiqué, la compensation retenue est de -30 pts.

Article 10 – Dispositions complémentaires

1- Dans le cas où plusieurs performances sont réalisées pour une même épreuve, lors d’une même compétition (ex : Séries / Finale du 100m lors d’un Championnat régional) :

- le bonus « Compétition » est attribué à la performance réalisée lors du tour le plus élevé dans la compétition. En cas d’abandon au tour le plus élevé, le bonus « Compétition » est attribué à la performance du tour précédent ;
- pour l’épreuve en question, les autres performances de la compétition ne bénéficient d’aucun bonus « Compétition » ; seuls les « Points de Performance » sont pris en compte.

2- Les performances réalisées dans le cadre d’une compétition d’épreuves combinées ne bénéficient d’aucun bonus « Compétition » pour le ranking d’une épreuve individuelle ; seuls les « Points de Performance » sont pris en compte.

3- Pour les concours de longueur et triple saut, la performance retenue sera la meilleure performance numérique du concours (c’est-à-dire le résultat final du concours).